



17ème législature

Question N° : 1292	De M. Sacha Houlié (Non inscrit - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes en situation de handicap		Ministère attributaire > Personnes en situation de handicap
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Projet de centre national de ressources sur la cérébrolésion	Analyse > Projet de centre national de ressources sur la cérébrolésion.
Question publiée au JO le : 22/10/2024		

Texte de la question

M. Sacha Houlié attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée des personnes en situation de handicap, sur la cérébrolésion porté par l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébrolésés, France Traumatisme crânien, et le groupe UGECAM de l'assurance maladie. Alors que la cérébrolésion est aujourd'hui la première cause de handicap acquis chez les adultes en âge de travailler, ce projet est essentiel pour rassembler et coordonner les compétences sur un handicap encore largement méconnu. Le projet de création d'un centre national de ressources sur la cérébrolésion a été validé en opportunité et inscrit au plan d'action de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, avec une mise en œuvre prévue en 2024 ou 2025. Aussi, il lui demande quelles sont les modalités de financement et les échéances calendaires précises de ce projet.